

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

CONVOCATION DU 15 NOVEMBRE 2024

La convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la session ordinaire du 21 novembre 2024 à 19 heures, salle du conseil municipal, portant sur l'ordre du jour suivant :

N° délibération	<u>LIBELLE</u>
84/2024 85/2024 86/2024 87/2024	<p><u>Décision du maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - n° 08/2024 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une chaufferie bois centrale <p><u>Finances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions modificatives - Admission en créances éteintes <p><u>Affaires générales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Mont-près-Chambord <p><u>Communauté de communes du Grand Chambord</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales <p><u>Service à la Population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu du conseil d'école élémentaire du 4 novembre 2024 - Compte-rendu du conseil d'école maternelle du 5 novembre 2024 <p><u>Informations diverses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ValEco : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public <p><u>Questions diverses</u></p>

Date de convocation du Conseil municipal : 15 novembre 2024

Présents : M. Mohamed BENTHANANE - Mme Nathalie BINVAULT - Mme Sylvie BOURDILLON - Mme Elise CHABRIAIS (arrivée à 19h17) - Mme Sylvie CHAUVEAU - M. Gilles CLEMENT - M. José COELHO - Mme Danièle DEBOUT - M. Laurent DUCHESNE (arrivé à 19h13) - M. Dominique GIBAUD - Mme Sylvie JOSSO - Mme Marie-Noëlle LE CAM - M. Philippe LEGENDRE - Mme Marie-Noëlle MARTIN - M. Robert MORIN - M. Aurélien RADET - M. Christian RAMANANJOELINA - M. François RAMAUGE

Absents excusés : Mme Christine RAFFY -

Absents non excusés : M. Damien FURET – M. Laurent GRANGER

Procurations : Mme Christine RAFFY à Mme Nathalie BINVAULT

Secrétaire de séance : Aurélien RADET

Le quorum est atteint

Présents : 18	Représentés : 1	Votants : 19
---------------	-----------------	--------------

Le conseil municipal arrête le contenu du procès-verbal de la séance du jeudi 24 octobre 2024 qui est signé par M. Gilles CLEMENT, Maire et président de séance et par le secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

Décision n°08/2024

Un marché à procédure adaptée (MAPA) a été passé pour confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une chaufferie bois centrale concernant les bâtiments : écoles, médiathèque, salle polyvalente, gymnase, restaurant scolaire de la commune de Mont-près-Chambord.

Il a été décidé d'attribuer le marché à CEBI 45, pour un montant de 72 150,00 € HT, correspondant au forfait de rémunération provisoire et aux prestations de suivi de performance pendant 1 an et assistance à la saisie des dossiers de demande de subvention auprès de ADEME / FEDER.

Arrivée de M. Laurent DUCHESNE à 19h13

Arrivée de Mme Elise CHABRIAIS à 19h17

FINANCES

N° 84/2024 : Décision modificative n°9 du budget principal sur l'exercice 2024 : ajustements divers

Madame Danièle DEBOUT, maire-adjointe en charge des finances, informe les membres du Conseil municipal de recettes supplémentaires non prévues lors du vote du budget primitif 2024 :

- Compte 73123 « Droits de mutation » : la commune a prévu au BP 2024 une somme de 54 000 € correspondant au fonds départemental de péréquation de taxes additionnelles aux droits d'enregistrement. Dans son courrier du 17 octobre 2024, le conseil départemental notifie à la commune un versement de 58 731,88 €, soit **4 731,88 €** en plus.

⇒ TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : **4 731,88 €**

Elle présente également les dépenses votées au BP 2024 qui font l'objet d'un report, d'une annulation ou d'une surestimation :

- Compte 6216 « Personnel affecté par le GFP de rattachement » : la Communauté de communes du Grand Chambord a transmis à la commune le montant de la refacturation des services communs. Le montant s'avérant plus faible que prévu au BP 2024, la décision modificative peut donc être ajustée en diminuant les crédits alloués de **466,12 €**.

⇒ TOTAL DEPENSES REPORTEES, ANNULEES OU SURESTIMEES : **466,12 €**

Les recettes non connues au moment du vote du budget peuvent désormais être intégrées au BP 2024. Elles permettent de réduire l'emprunt d'équilibre voté au budget et de procéder à des ajustements de dépenses :

- Chapitre 66 « Charges financières » :
 - o Compte 66111 : il convient d'ajuster le budget voté et d'augmenter les crédits de **1 710,00 €** afin de pouvoir régler la part intérêts des dernières échéances d'emprunt. En effet, l'un des emprunts contractés par la commune pour la réhabilitation de la mairie, bénéficie d'un taux variable qui ne se calcule qu'en fin de période. Au moment du vote du budget, nous ne connaissons pas le montant des intérêts, et aucune estimation n'est prévue.
- Opération 981 « Cimetière » :
 - o Le montant prévu initialement pour le relevage des concession abandonnées 2^{ème} tranche est de 25 000 €. Or, les dépenses s'avèrent plus élevées soit 28 488 €. Il convient donc d'ajuster les crédits afin de finaliser cette opération, en les augmentant de **3 488,00 €**.

⇒ TOTAL DEPENSES COMPLEMENTAIRES : **5 198,00 €**

Madame DEBOUT propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-0216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	466.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	466.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 488.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 488.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 710.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 710.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 731.88 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 731.88 €
Total FONCTIONNEMENT	466.12 €	5 198.00 €	0.00 €	4 731.88 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 488.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 488.00 €
D-2131-981 : CIMETIERE	0.00 €	3 488.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 488.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 488.00 €	0.00 €	3 488.00 €
Total Général		8 219.88 €		8 219.88 €

Il demande au conseil municipal de délibérer sur la décision modificative présentée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative présentée ci-dessus.

VOTE: 19

POUR: 19

M. Mohamed BENTHANANE - Mme Nathalie BINVAULT - Mme Sylvie BOURDILLON - Mme Elise CHABRIAIS - Mme Sylvie CHAUVEAU - M. Gilles CLEMENT - M. José COELHO - Mme Danièle DEBOUT – M. Laurent DUCHESNE - M. Dominique GIBAUD - Mme Sylvie JOSSO - Mme Marie-Noëlle LE CAM - M. Philippe LEGENDRE - Mme Marie-Noëlle MARTIN - M. Robert MORIN - M. Aurélien RADET - M. Christian RAMANANJOELINA - Mme Christine RAFFY - M. François RAMAUGE

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 85/2024: Approbation d'admission en créances éteintes de titres de recettes irrécouvrables sur le budget principal

Le recouvrement des créances détenues par la commune relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisée par la loi.

Les admissions en non-valeur (ANV) et les créances éteintes sont deux procédures qui contribuent à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elles consistent à annuler, par une dépense, une recette qui avait été comptabilisée mais qui ne sera en fait pas recouvrée par le comptable.

En ce qui concerne les ANV, les créances détenues par la commune à l'encontre de tiers que le comptable juge irrécouvrables, peuvent être admises en non-valeur par délibération du Conseil municipal au vu d'une liste préétablie par le comptable. On parle alors de créances irrécouvrables. Il est précisé que l'admission en non-valeur n'efface pas la dette du redevable, mais qu'elle acte l'arrêt des actions en recouvrement.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais pour lesquelles une décision juridique extérieure définitive s'oppose à toute action en recouvrement (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc.). Les créances concernées peuvent être admises en créances irrécouvrables par délibération du Conseil municipal au vu d'une liste pré-établie par le comptable.

Le comptable du service de gestion comptable de Romorantin-Lanthenay a adressé à la commune un total de 564 € à admettre en créances éteintes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget communal,

Vu l'état de créances éteintes produits par le comptable public,

Considérant qu'il appartient à la commune de statuer sur les recettes dont le recouvrement a été rendu impossible par décision judiciaire,

Considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatées par le Conseil municipal,

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'admettre en créances éteintes à hauteur de 564 € les créances effacées par décision judiciaire présentées par le comptable public et de les comptabiliser au compte 6542 « Créances éteintes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

ADMET en créances éteintes à hauteur de 564 € les créances effacées par décision judiciaire présentées par le comptable public et de les comptabiliser au compte 6542 « Créances éteintes ».

VOTE: 19

POUR: 19

M. Mohamed BENTHANANE - Mme Nathalie BINVAULT - Mme Sylvie BOURDILLON - Mme Elise CHABRIAIS - Mme Sylvie CHAUVEAU - M. Gilles CLEMENT - M. José COELHO - Mme Danièle DEBOUT - M. Laurent DUCHESNE - M. Dominique GIBAUD - Mme Sylvie JOSSO - Mme Marie-Noëlle LE CAM - M. Philippe LEGENDRE - Mme Marie-Noëlle MARTIN - M. Robert MORIN - M. Aurélien RADET - M. Christian RAMANANJOELINA - Mme Christine RAFFY - M. François RAMAUGE

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 86/2024 : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Mont-près-Chambord

M. le Maire rappelle que lors d'une sécheresse prononcée et / ou durable, le retrait par assèchement des sols argileux produit des déformations de la surface des sols. Cependant, il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales. Ces mouvements du sol peuvent provoquer des désordres (fissures, tassements...) sur les bâtiments. Ce phénomène s'est reproduit en 2024.

Plusieurs demandes d'administrés ayant subi des dégâts dus à l'épisode de réhydratation des sols sur leur habitation en 2024 ont été déposées en mairie.

Monsieur le maire propose de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de « risque mouvements de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux » pour toute la commune.

Considérant que la commune a connu différents mouvements de terrains différentiels, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2024,

Considérant la constatation de nombreux nouveaux cas de désordres signalés en mairie par des propriétaires,

Considérant la possibilité par la commune de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour « sécheresse-réhydratation des sols », qui constitue, à l'égard des victimes de ces sinistres, la décision nécessaire et préalable à l'indemnisation par les sociétés d'assurances de leurs dommages aux biens,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- Solliciter auprès de Monsieur le Préfet la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse-réhydratation des sols » qui a sévi sur tout le territoire de la commune de Mont-près-Chambord en 2024,
- Charger, autoriser et donner tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant, pour déposer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse-réhydratation des sols » qui a sévi sur tout le territoire de la commune de Mont-près-Chambord en 2024,

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant, pour déposer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Benthane pense qu'il faudrait alerter la population sur les risques occasionnés par la construction de terrasses autour des maisons. M. Coelho rappelle que les drainages autour des maisons posent aussi question. Mme Bourdillon évoque les problèmes causés par la pose de gouttières sur les maisons anciennes.

M. le Maire rappelle que la commune a été la première du département à disposer d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux obligeant la réalisation d'une étude de sols avant toute construction. Depuis la mise en œuvre de ce plan de prévention et l'obligation de réaliser des études de sols pour des fondations des constructions, le nombre de sinistres a largement baissé.

VOTE: 19

POUR: 19

M. Mohamed BENTHANANE - Mme Nathalie BINVAULT - Mme Sylvie BOURDILLON - Mme Elise CHABRIAIS - Mme Sylvie CHAUVEAU - M. Gilles CLEMENT - M. José COELHO - Mme Danièle DEBOUT - M. Laurent DUCHESNE - M. Dominique GIBAUD - Mme Sylvie JOSSO - Mme Marie-Noëlle LE CAM - M. Philippe LEGENDRE - Mme Marie-Noëlle MARTIN - M. Robert MORIN - M. Aurélien RADET - M. Christian RAMANANJOELINA - Mme Christine RAFFY - M. François RAMAUGE

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

N°87/2024 : Autorisation à donner à M. le Maire pour signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Madame Nathalie Binvault, adjointe en charge du service enfance jeunesse, rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), signés entre la Caf et des communes, Sivos ou Communautés de communes, ont disparu en 2020 pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Depuis 2020, les bonus « territoires CTG » ont pris le relais de la prestation versée dans le cadre des CEJ pour les communes qui en étaient signataires auparavant. Pour maintenir le financement des services petite-enfance, enfance et jeunesse dans le cadre des bonus « territoires CTG » de 2025 à 2028 et pour favoriser le maillage des services et actions en direction des familles sur tout le territoire de la Communauté de communes, la commune doit renouveler son approbation de la CTG.

Le 18 novembre 2024, les membres du conseil communautaire du Grand Chambord ont été sollicités pour autoriser le Président à signer la CTG.

Démarche partenariale et intersectorielle, la CTG renforce la volonté des élus de lutter contre les précarités, favoriser l'accès aux droits et au logement, veiller au maillage des services publics, soutenir la parentalité, et plus globalement, permettre aux habitants de mieux vivre sur leur territoire.

La CTG accompagnée par la Caf est intégrée au Projet Social de Territoire, aux côtés du Contrat Local de santé accompagné par l'ARS et d'une convention cadre avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale Service Public d'Intérêt pour les Aînés du Territoire 41 (SEPIA). En 2024, la MSA a manifesté sa volonté de rejoindre le partenariat pour la prochaine période de conventionnement.

La Communauté de communes s'est appuyée sur un diagnostic de territoire mené conjointement par l'Observatoire Régional de la Santé et la Caf en 2019/2020 actualisé et complété en 2024 par la Caf sur les sujets qui concernent la petite enfance, la parentalité, l'enfance jeunesse. Les axes de la 1ère génération du Projet Social de Territoire du Grand Chambord sont toujours d'actualité, jusqu'au renouvellement du PST dans sa globalité (2025), pour mémoire :

Axe 1 : ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX

Fiche 1 : Renforcer l'accessibilité aux actions de prévention et à l'éducation thérapeutique

Fiche 2 : Accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé

Axe 2 : SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Fiche 3 : Développer les lieux d'accueil et de rencontres des jeunes parents

Fiche 4 : Harmoniser l'offre de services petite enfance / enfance jeunesse sur le territoire

Axe 3 : ACCÈS AUX SERVICES ET AUX DROITS

Fiche 5 : Développer des solutions de mobilité (en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial)

Fiche 6 : Implantation d'un Espace France Services (en lien Maison de l'Habitat)

Axe 4 : PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

Fiche 7 : Anticiper les entrées en institutions – maintien de l'autonomie des publics cibles : personnes âgées et personnes atteintes de handicap

Fiche 8 : Développer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs proches

Les élus réunis en conférence des maires le 24 octobre 2024, ont validé les objectifs de la Ctg 2025-2028 comme suit : Principaux enjeux de la Ctg, dégagés du diagnostic actualisé en 2024 qui s'intègrent notamment dans l'axe 2 du PST actuel :

Accompagner, soutenir la parentalité à tous les âges de l'enfant (en lien avec le contrat local de santé)

- Développer, pérenniser la Maison des 1000 premiers jours itinérante, intégrant un Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) sur l'ensemble du territoire
- Promouvoir les actions et les échanges parents-enfants
- Sensibiliser les parents à la santé environnementale

Soutenir, adapter l'offre petite enfance dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance

- Accompagner les initiatives publiques ou privées en faveur de l'accueil des jeunes enfants
- Promouvoir les métiers de la petite enfance sur le territoire
- Encourager l'adaptation de l'offre à la demande de la population
- Promouvoir, faire connaître, les services apportés par les Relais Petite Enfance du territoire

Maintenir et harmoniser l'offre de services enfance jeunesse sur le territoire

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures
- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes
- Développer les liens avec les jeunes éloignés des services et des structures

Cultiver les liens et l'interconnaissance entre les acteurs

Soutenir les actions favorisant le lien social

- Repérer les associations qui pourraient, par leurs actions intergénérationnelles et participatives, relever d'un agrément « Espace de Vie Sociale » ou Centre Social (axe 2 et axe 4 du PST)

NB : la Ctg intégrera le projet social de territoire ou Contrat Santé Famille lors de son renouvellement, dans un an.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et la MSa et la Communauté de communes (et à signer les conventions afférentes aux bonus territoires pour les communes précédemment concernées par les Contrats enfance jeunesse).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu le rapport de Mme Nathalie Binvault, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et la MSa et la Communauté de communes et à signer les conventions afférentes aux bonus territoires pour les communes précédemment concernées par les Contrats enfance jeunesse.

VOTE: 19

POUR: 19

M. Mohamed BENTHANANE - Mme Nathalie BINVAULT - Mme Sylvie BOURDILLON - Mme Elise CHABRIAIS - Mme Sylvie CHAUVEAU - M. Gilles CLEMENT - M. José COELHO - Mme Danièle DEBOUT - M. Laurent DUCHESNE - M. Dominique GIBAUD - Mme Sylvie JOSSO - Mme Marie-Noëlle LE CAM - M. Philippe LEGENDRE - Mme Marie-Noëlle MARTIN - M. Robert MORIN - M. Aurélien RADET - M. Christian RAMANANJOELINA - Mme Christine RAFFY - M. François RAMAUGE

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

SERVICE A LA POPULATION

Compte-rendu du conseil d'école élémentaire du 4 novembre 2024

Mme Binvault présente le compte-rendu de l'école élémentaire qui a eu lieu le 4 novembre dernier.

1. Effectifs à la rentrée de septembre 2024

Répartition par niveau 2024-2025		Répartition par classe 2024-2025	
CYCLE II	87	CP	21
CP	26	CP/CE1 - 5/16	21
CE1	26	CE1/CE2 - 10/12	22
CE2	35	CE2	23
CYCLE III	65	CM1	22
CM1	35	CM1/CM2 - 13/8	21
CM2	30	CM2	22
TOTAL	152	TOTAL	152
Répartition par regroupement 2024-2025			
Classe ULIS	10		

+ 1 nouvel élève en CE2 donnant un total de 153 élèves

CP: Mme Roger – CP-CE1: Mme Vasseur-Dizambourg – CE1-CE2: Mme Costa – CE2: Mmes Jallais-Guillet et Alaxandre – CM1: Mme Dazard – CM1-CM2: Mr Eugène – CM2: Mr Vincenot et Mme Vallein – ULIS: Mme Prudhomme.

3 Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH): Mme Gaëlle intervient en ULIS; Mme Virginie Thébault pour le suivi de deux élèves et Mr Henrico Singama en CM pour le suivi d'un élève.

2 emplois civiques devraient venir renforcer l'effectif des adultes.

2. Présentation du RASED par Mr Abbas

RASED : psychologue Education Nationale + Maitre E. (dominante psychopédagogique). Sur un secteur vaste, dépend de l'inspecteur de Contres : Mme Albert.

Nouveau secteur : homogénéisation de deux bassins de collèges (Bracieux et St Laurent Nouan) donc le psychologue est sur 2 secteurs actuellement.

Sur Mont-près-Chambord = 16 écoles maternelles et élémentaires.

Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté (difficulté grave, persistante).

Il manque un maître G (poste vacant puis supprimé maintenant).

3. Coopérative scolaire.

Le bilan des comptes de la coopérative est distribué aux membres du Conseil par Mme Vasseur-Dizambourg.

4. Vote du Règlement intérieur :

Règlement voté à l'unanimité.

5. Présentation du protocole pHARe

LE PROGRAMME pHARe

La circonscription a mis en place une équipe bien-être pour intervenir et traiter rapidement les situations d'intimidation. Tout-e élève est susceptible d'être rencontré-e par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un-e camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, n'empiétant jamais sur le temps de travail de l'élève.

6. Les évaluations nationales

Un compte rendu par niveau est donné aux membres du conseil d'école

7. La sécurité : Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Un exercice d'évacuation-incendie a été organisé le 23/09/2024 en présence de l'agent en charge de la sécurité du domaine public. Un compte-rendu a été établi et transmis. Le bilan d'évacuation reste positif.

Un exercice « attentat-intrusion » sera prochainement organisé. Les enseignants préparent leur classe à cet exercice en adaptant leur discours à l'âge des élèves. Une information est transmise à destination des familles à ce sujet.

8. Projets pédagogiques des classes :

*Activité seconde vie des objets en janvier : CP/CE1 et CE1/2

*Dispositif Tina et Tony reconduit : 12 séances sur les compétences psycho-sociales : CP

*Verger conservatoire : CP et CM1

*Tri des déchets avec la maison de la Loire en novembre/décembre : CP et CP/CE1

*Gaspillage alimentaire avec la maison de la Loire en décembre : CE1/2, CE2 et CM1/2

*Le compostage avec la maison de la Loire en décembre : CM1

*Travail en classe (musique tourangelle)

*Mardi 5/11 : rencontre avec un photographe américain dans la classe (Robert Charles Mann) + Journée à Chambord pour développement photo puis exposition plus tard dans l'année (PEAC) : CM2

*Sortie pour les journées du patrimoine à Chambord, offerte par la Communauté de communes et le château de Chambord : visites de différents métiers d'arts proposés, visite autour du castor et spectacle sur les instruments de musiques anciennes : CE2 et CM1

*Sortie vendanges : CE2

*Projet COMPASS avec un financement de l'Agence Régionale de la Santé (6 séances en période 3) CE2

*Piscine : CM1/2 et CM2

*Voyage au fil du temps sur toute l'année : CE1/2 et CE2

*Projet OSCAR sur Danger d'internet CM1, CM1/2 et CM2

*Concert à la mairie pour la répétition (musique classique) pour toutes les classes

*Visite guidée de l'exposition de la Commémoration des 80 ans du 21 août 1944 pour les classes de CM1/2 et CM2

*Plusieurs classes iront à la mairie pour comprendre le monument aux morts

*Journée de lutte contre le harcèlement pour toutes les classes : jeudi 7 novembre.

+ Spectacle de Noël prévu.

9. Présentation du dispositif Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) :

Le dispositif a été ouvert en septembre 2024 à l'école de Mont-près Chambord. Les élèves sont inscrits sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ils suivent des enseignements avec leur classe et vont dans le dispositif lorsque c'est impossible pour eux de suivre l'enseignement de la classe. Chaque élève a son propre emploi du temps spécifique élaboré en collaboration avec les enseignants.

Le travail fait au sein du dispositif est très particulier pour chaque besoin de chaque élève. Les élèves doivent développer des compétences psycho-sociales.

L'ULIS existe aussi au collège si les enfants y sont orientés.

10. Présentation du Service Périscolaire :

*Matin : répartitions dans deux salles.

*Midi : une animation (activités manuelles ou sportives), médiathèque (interrompu en attendant la médiathécaire courant décembre). Il y a deux services de cantine (CP au CE2 et les CM).

*Soir : 3 salles donc deux temps d'études sont organisés du CE1 au CM2 (choix de ne pas faire pour les CP). Les goûters sont servis dans les salles dédiées ou à l'extérieur si la météo le permet.

Temps de régulation tous les quinze jours avec les équipes d'animation.

Entre 45 et 65 enfants en moyenne fréquentent les accueils du soir.

Le périscolaire travaille en collaboration avec l'équipe enseignante sur le programme PHARE si un souci a lieu sur des temps périscolaires.

11. aménagements et travaux

Cet été : réaménagement de la salle de la maîtresse E pour créer une salle pour le périscolaire, la classe de CM1 a été repeinte en totalité, réaménagement de la salle ULIS, installation d'un Ecran Numérique Interactif (ENI) en CM1/2.

Aux vacances d'octobre : Un ENI a été installé en CE2 et un en salle Informatique. Une toiture a été refaite au niveau du grand préau.

D'autres ENI seront prévus pour 2025. Un nouvel ordinateur serait vraiment important pour la classe ULIS car l'ordinateur actuel manque de compatibilité avec le TBI. Aménagement du parking des taxis rue des Ecoles.

Les fenêtres de CP/CE1 et CP seront changées lors des grandes vacances 2025 avec pose des films du PPMS.

La porte de la classe de CE1/2 pose toujours problème : elle coince et le joint qui avait été fait se dégrade.

12. Questions des RPE

- Nouveau nom des écoles : diffusion, communication, affichage... qu'est-il prévu ? A quelles échéances ? C'est à jour sur google, l'inauguration et les plaques ne sont pas encore posées. Il y aura une communication à ce sujet.
- Retour des enseignant(e)s sur le démarrage du dispositif ULIS : L'équipe trouve que cela se passe bien. Beaucoup d'échanges avec la coordonnatrice et l'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH). La plupart des 10 élèves du dispositif n'ont pas de problème d'adaptation. Ce sont des enfants en situation de handicap et cela permet aussi de travailler sur les thèmes de l'inclusion, de l'empathie et du handicap invisible avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Compte-rendu du conseil d'école maternelle du 5 novembre 2024

Mme Binvault présente le compte-rendu de l'école élémentaire qui a eu lieu le 4 novembre dernier.

Règlement de l'école

Insertion de la charte des sorties scolaires et de la charte parents-équipe éducative.

Après lecture, le règlement est accepté à l'unanimité. Il sera transmis à l'ensemble des parents par mail.

Chaque parent devra signer le mot dans le cahier de liaison indiquant qu'il a bien pris connaissance du règlement et des chartes.

Effectifs de cette année et prévision pour l'année 2025-2026

EFFECTIFS 2024-2025

- Petite Section avec Mme Azoula et Mme de Matteis (agent spécialisé des écoles maternelles - ASEM) : 24
 - Petite Section/Moyenne Section avec Mme Lefan et Mme Sery (ASEM): 9+14
 - Moyenne Section /Grande Section avec Mme Prieur-Billard et Mme da Cruz (ASEM): 8+16
 - Moyenne Section/Grande Section avec Mme Doré-Tabouret et Mme Janssoone (ASEM) : 11+13
- Soit un total de 95 élèves

PREVISIONS RENTREE 2025-2026

- Petits : 44
 - Moyens : 33
 - Grands : 33
- Soit un total de 110 élèves

Les parents des futurs Petite Section pourront inscrire leur enfant dès le mois de janvier afin d'avoir le maximum d'inscriptions au moment de la carte scolaire. Nous allons demander l'ouverture d'une cinquième classe. La mairie est en cours de réflexion et de budgétisation concernant l'aménagement d'une nouvelle classe et d'un nouveau dortoir afin d'accueillir dans de bonnes conditions les 44 petits.

Le projet d'école

Trois axes de travail ont été retenus :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves
- Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves
- Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite
- Ces trois axes sont travaillés quotidiennement et des actions précises seront mises en place tout le long de l'année comme :
 - Le travail sur les émotions et la prise de confiance en soi.
 - L'acquisition d'une autonomie dans la gestion du matériel et des affaires (classeur de jeux en autonomie).
 - A travers des exercices de relaxation, les enfants sont amenés à développer leur attention et leur écoute.
 - Nous mettons également l'accent sur le respect de soi, le respect de son corps, le respect des autres, la bienveillance entre camarades à travers des discussions et des lectures.
 - Au regard des évaluations de début du CP, nous allons élaborer une progression sur la résolution de problèmes, sur la comparaison des nombres, des lettres de l'alphabet dans les trois écritures.
 - Nous allons mettre en place « l'école dehors » qui consiste à faire des activités d'apprentissage à l'extérieur en utilisant les éléments de la nature.

La labellisation E3D et édu santé

Par ses différentes actions menées dans les classes et dans l'école, nous avons reçu le diplôme E3D (école engagée pour le développement durable) et édu santé (école engagée pour la promotion de la santé).

Sécurité

PPMS Attentat/intrusion

Un exercice est prévu courant du mois de novembre. Des jeux réalisés dans la salle de sport ou dans la classe permettent aux élèves de prendre des habitudes.

PPMS Risque majeurs

Un exercice départemental organisé conjointement par la Directrice des Services de l'Education Nationale et la Préfecture sera fait au cours de la troisième période scolaire.

Incendie

Un exercice a eu lieu le 23 septembre. L'évacuation dans le calme a été rapide (3 minutes) Quelques petits défauts de fonctionnement du système a été relevé. L'entreprise de maintenance est intervenue rapidement.

RSST (risque santé et sécurité au travail)

Un registre est disponible à toutes les personnes présentes dans l'école ou aux abords. Il sert à informer d'un risque observé afin qu'une solution soit trouvée. Il suffit de demander le registre qui se trouve dans la classe de la directrice

(porte 12) et de remplir sur place. Cette dernière transmettra la demande à l'autorité compétente afin qu'elle résolve le problème.

DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)

Depuis 1991, tout employeur a l'obligation d'évaluer les risques professionnels au sein de son établissement. Ce document s'adresse aux adultes de l'école relevant de l'Education Nationale. C'est un document de référence pour le dialogue entre enseignants/directeur/mairie/inspecteur/rectorat. Il peut orienter des actions de formation dans le domaine de l'hygiène et la sécurité. La Lecture en est faite.

Noël

Le spectacle « Le Noël de Bonhomme neige » aura lieu le **lundi 9 décembre au matin**.

Un marché de Noël aura lieu le mardi 17 décembre de 16h30 à 18h30. Des créations des enfants seront proposées à la vente (avec la possibilité de réserver le ou les objet(s) de son enfant) ainsi que du chocolat chaud pour un moment convivial.

Sorties réalisées

- Les classes de MS/GS et PS/MS sont allées au verger conservatoire pour ramasser des pommes et assister à la fabrication du jus.
- Les classes de MS/GS (Audrey) et PS/MS sont allées au jardin du club nature (intervention de M. Billon).
- Les classes de MS/GS bénéficient de l'intervention de Mme Segret pour 5 séances de relaxation par groupes de 5 à 7 élèves (le jeudi pour la classe de Valérie et le vendredi pour la classe d'Audrey).

Sorties à venir

- PS/MS et MS/GS : les petites bêtes à la maison de la Loire
- MS/GS : sentiers pieds nus à Chouzy sur la base Loire Valley
- PS : ferme de Prunay
- 10 séances de piscine à Saint-Laurent Nouan avec les GS entre mars et juin. Ils seront accompagnés une semaine sur deux par leur maîtresse.
- 3 séances sur la façon de se comporter face à un chien pour les PS/MS

Mme Prieur-Billard remercie les parents de sa classe qui participent volontiers aux différentes actions qu'elle propose (école dehors, atelier cuisine). Elle précise que plus de la moitié des élèves de sa classe a participé à la course à Saint-Gervais (bien que ce soit un samedi après-midi). Mme Lefan soulève également l'implication de Christophe qui accueille les classes pour les ateliers cuisine.

Bilan fête des écoles

L'école maternelle s'est jointe à l'école élémentaire pour que la fête puisse être commune. Elle a donc eu lieu le vendredi après la classe. Afin d'avoir la possibilité de danser sur une scène, le spectacle a eu lieu dans la salle Lhommédé. Victime de notre succès, nous n'avons pas pu faire danser les 4 quatre classes les unes après les autres car la capacité de la salle ne pouvait pas accueillir tous les spectateurs. Nous avons fait danser les 2 classes avec les PS puis les 2 classes de MS/GS.

Le ressenti de l'équipe pédagogique :

- Une fête plutôt « sympa », conviviale et contente d'avoir retrouvé une unité entre les 2 écoles
- Déçue que ne pas avoir pu faire danser les 4 classes les unes à la suite des autres
- Protocole lourd « vigipirate » pour l'entrée dans la salle
- Salle très chaude quand il y a du soleil

Pour cette année, les enseignants sont prêts à reconduire la formule du vendredi soir. Par contre, s'il ne pleut pas, l'école utilisera l'espace pelouse devant la cantine pour danser même s'il n'y aura pas de scène.

INFORMATIONS DIVERSES

ValEco : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public

M. Philippe Legendre présente le rapport annuel 2023 de Valéco sur le prix et la qualité du service public. Ce rapport est consultable en mairie.

Val-Eco est le syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets pour trois territoires : Blois, Amboise et Vendôme. Il assure la collecte pour dix communes (six du Grand Chambord et quatre sur Beauce Val de Loire, soit 12 810 habitants. Il assure le traitement pour 150 communes (231 411 habitants).

Le Budget annexe collecte s'établit ainsi :

- ✓ dépenses de fonctionnement 2 223 491.81 €
- ✓ recettes de fonctionnement 3 220 007.72 €
- ✓ dépenses d'investissement : 231 258.55 €
- ✓ recettes d'investissement : 239 273.67€.

La redevance spéciale en 2023 concernait 10 communes, 1 collège, 2 écoles et 125 artisans - commerçants.

La collecte se répartissait ainsi :

Type de collecte	2022 en kg/hab	2023 en kg/hab
Ordures ménagères	194.75	132.21
Bacs jaunes	34.12	64.52
Verres en apport volontaire	410.33	360.00

La valorisation des déchets incinérables à ValCante représentait 41080 tonnes et la valorisation énergétique de ValCante, 92 961 tonnes incinérés. Il a été produit 233 175 Mwh thermique dont 64 124 Mwh pour les réseaux chaleurs urbains. L'énergie produite en chaudière a aussi permis de produire 40 135 Mwh électrique :

Les faits marquants pour 2023 ont été :

- ✓ La collecte des recyclables en porte à porte.
- ✓ L'extension de tri.
- ✓ L'augmentation des déchets recyclables.
- ✓ Le changement de fréquence de la collecte en porte à porte (collecte sous quinzaine en alternance du bac gris et jaune).
- ✓ Le choix d'un nouveau prestataire de collecte : le SIEOM de Mer.
- ✓ La fin du défi « Famille zéro déchets » avec le SIEOM de Mer.
- ✓ La fermeture du centre de tri à Valcante au 1 janvier 2023.
- ✓ L'ouverture du nouveau centre de tri à Parçay Meslay (Tri Val de Loire).
- ✓ Le lancement de l'étude pour un nouveau centre de transfert pour le Blaisois, la Beauce et la Sologne (Agglopolys, Sieom de Mer et ValEcco collecte).

Mme Bourdillon s'interroge sur la manière d'accompagner les gens à composter, à trier ? M. Coelho demande s'il pourrait y avoir des broyeur de végétaux dans les déchetteries ?

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Mme Martin demande où en est la question de l'intégration de la commune de Muides-sur-Loire dans la Communauté de communes du Grand Chambord. M. le Maire lui répond que la CCGC et les communes de la CCGC ont voté l'intégration à la majorité. Comme il s'agit d'une procédure dérogatoire, c'est le Préfet qui doit statuer. Il réunit la Commission Départementale de Coopération lintercommunale le 12 décembre prochain pour obtenir son avis.*
- ✓ *M. Benthane demande où en est l'avancée des travaux dans le gymnase ? M. le maire lui répond que la grande salle sera disponible début décembre. La petite salle sera prête début janvier.*

Fin de séance à 20h49

Signature du Maire	Signature du secrétaire de séance